

Arrêté du Maire

N° 2025-925/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande du DEPARTEMENT STR, en date du lundi 1^{er} septembre 2025,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de réparations de chaussée sur les RD136, RD463B, RD438 et RD34, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation – RD136, RD463B, RD438 et RD34 – Travaux DEPARTEMENT STR

Arrêtons,

Article 1 :

Des voies de circulation seront neutralisées sur les RD136, RD463B, RD438 et RD34, sur une durée de 5 jours, dans la période comprise entre le lundi 08 septembre 2025 et le vendredi 26 septembre 2025 selon l'avancement des travaux.

En conséquence :

La circulation des véhicules s'effectuera par alternance sur la voie restante et sera réglée au moyen de panneaux de type K10.

Article 2 :

La vitesse de circulation de tous les véhicules au droit du chantier sera limitée à 30km/h.

Cette limitation sera matérialisée de part et d'autre du chantier par les panneaux de type B14 portant la mention « 30 ».

Article 3 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par le DEPARTEMENT STR, chargé de l'exécution des travaux.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 4 Septembre 2025

Le Maire

Affiché le : 04/09/2025

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET